

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 23 août 2021**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 23 août 2021 à 19 h 30, à l'église de Lavaltrie au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, assistante-greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2021-08-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent l'assistante-greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 3 août 2021**

L'assistante-greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 3 août 2021.

**2021-08-02**

#### **Demande de modification réglementaire - 40, 50 et 60, montée Guy-Mousseau**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par *Développement Zone Verte inc.* pour *Novax immobilier* ;

ATTENDU que cette demande vise à aménager un projet intégré composé d'habitations multifamiliales de 18 et de 20 unités de logement, pour un total de 116 unités de logement, en remplacement des résidences situées aux 40, 50 et 60, montée Guy-Mousseau ;

ATTENDU que le projet présente une trop forte densification pour le secteur, qu'il offre une faible proportion d'espaces verts, notamment au niveau du dégagement avec les résidences voisines, et que le nombre d'accès véhiculaires est insuffisant considérant le nombre de logements proposés ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par *Développement Zone Verte inc.* pour *Novax immobilier*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-03**

**Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - Transport Gaston Nadeau**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par monsieur Evens Landreville-Nadeau pour *Transport Gaston Nadeau inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'effectuer des opérations de chargement et de transport du sable entassé sur le site de la cannebergière *Mont Atoca inc.*, situé en bordure du rang Saint-Antoine Ouest ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit, une personne intéressée s'est manifestée ;

ET

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux opérations de chargement et de transport du sable entassé sur le site de la cannebergière *Mont Atoca inc.*, situé en bordure du rang Saint-Antoine Ouest, présentée par Evens Landreville-Nadeau pour *Transport Gaston Nadeau inc.*, aux conditions suivantes :

- en ce qui concerne la pile A, que les opérations incluant le chargement des véhicules de transport s'effectuent du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, et le samedi de 7 h à 15 h ;
- que le système d'irrigation empêche, en tout temps, la poussière provenant du site de la cannebergière ou du rang Saint-Antoine Ouest de se répandre sur le chemin de Lavaltrie ainsi que sur les immeubles situés à proximité ;
- que l'autorisation soit accordée pour une durée maximale de 10 ans.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-04**

**Demande de dérogation mineure - 15 à 25, rue Carmen**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Jessica St-Sauveur pour *Groupe Evex inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, aux adresses 15 à 25 de la rue Carmen, l'implantation des remises localisées à moins de 0,6 mètre de la ligne de propriété mitoyenne avec le 29, rue Carmen et le lot 3 065 349, ce qui déroge à l'article 4.3.2.2. du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ET

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative aux adresses 15 à 25 de la rue Carmen, présentée par madame Jessica St-Sauveur pour *Groupe Evex inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-05**

**Demande de dérogation mineure - 320, rang du Golf**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jean-Sébastien Vaes* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 320, rang du Golf, un garage détaché qui déroge aux aspects suivants de l'article 4.3.2.3. du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* :

- une superficie de 250 m<sup>2</sup> au lieu de 120 m<sup>2</sup> ;
- une hauteur maximale de 8,7 m au lieu de 7 m ;
- une porte de garage d'une hauteur de 4,3 m au lieu de 3,05 m

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter partiellement cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ET

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte partiellement la demande de dérogation mineure relative au 320, rang du Golf, soit une superficie maximale de 140 m<sup>2</sup> et refuse le dépassement des hauteurs maximales en ce qui a trait au bâtiment et à la porte de garage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-06**

**Appui - demande d'aliénation auprès de la CPTAQ - Mont Atoca inc.**

ATTENDU que la société *Mont Atoca inc.* s'adresse à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'obtenir une autorisation permettant l'aliénation à la société *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.* des lots 6 362 044 et 6 362 045 du cadastre du Québec, lesquels lots totalisent une superficie de 45 565,9 m<sup>2</sup> et sont situés dans la zone agricole de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que les lots visés font partie d'un ensemble de lots totalisant une superficie approximative de 147,8 hectares ;

ATTENDU que la société *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.* est propriétaire des lots 3 064 770, 4 286 918 et 4 286 919 du cadastre du Québec totalisant une superficie de 165 918,5 mètres<sup>2</sup> ;

ATTENDU que les lots que projette vendre *Mont Atoca inc.* à *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.* sont séparés des autres lots dont cette société est propriétaire par le chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que, selon les prétentions de *Mont Atoca inc.*, spécialisée dans la culture de canneberges, la faible superficie des lots qu'elle projette aliéner, séparée de la superficie de ses autres lots par le chemin public, est dans les faits insuffisante et inappropriée pour pratiquer ce genre de culture ;

ATTENDU que la superficie visée par la demande d'autorisation représente à peine 3 % de la superficie totale de l'ensemble des lots contigus ou réputés contigus appartenant à *Mont Atoca inc.* ;

ATTENDU que l'aliénation par *Mont Atoca inc.* à *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.* aura pour effet d'augmenter de façon significative la superficie de sa terre composée des lots 3 064 770, 4 286 918 et 4 286 919 du cadastre du Québec ;

ATTENDU que l'amalgame des lots 6 362 044 et 6 362 045 visés par la demande avec les lots 3 064 770, 4 286 918 et 4 286 919 appartenant à *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.* sera avantageux et favorisera pour l'avenir les activités agricoles correspondant plus aux activités pratiquées par cette société que celles pratiquées par *Mont Atoca inc.* ;

ATTENDU que la demande d'autorisation ne comporte aucune demande d'autorisation pour usage autre qu'agricole et qu'en conséquence l'émission d'une décision favorable n'entraînera aucune conséquence sur les activités agricoles environnantes et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

ATTENDU que l'aliénation projetée n'affectera en rien l'homogénéité de la communauté agricole et n'affectera pas les ressources eau et sol pour la pratique de l'agriculture ;

ATTENDU que la demande d'autorisation à être présentée par *Mont Atoca inc.* auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est conforme aux dispositions du règlement de zonage ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal recommande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, d'émettre à *Mont Atoca inc.*, une autorisation permettant le lotissement et l'aliénation des lots 6 362 044 et 6 362 045 du cadastre du Québec en faveur de *Paradis des Fraises J. Auclair & fils inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-07**

**Autorisation de signature - lettre d'entente - production et distribution d'une bière à l'effigie du 350e anniversaire de fondation de Lavaltrie**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une lettre d'entente avec la *Microbrasserie d'Autray*, relativement à la production et à la distribution d'une bière officielle dans le cadre des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-08**

**Nage-O-thon - soutien financier**

ATTENDU que, dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention de la noyade, l'équipe de sauveteurs de la Ville de Lavaltrie a organisé une activité de Nage-O-thon ;

ATTENDU que cette activité avait pour but d'amasser des fonds pour le programme *Nager pour survivre* de la Société de sauvetage du Québec ;

ATTENDU que près de 250 \$ ont été amassés dans le cadre de cette initiative ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal ajoute un montant équivalent à la somme amassée dans le cadre du Nage-O-thon organisé par l'équipe de sauveteurs de la Ville de Lavaltrie ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise ainsi le versement d'une somme de 250 \$ à la Société de sauvetage du Québec pour le programme *Nager pour survivre* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-09**

**Demande de participation à la bourse Scol'ÈRE**

ATTENDU que le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) prévoit que le réchauffement de la Terre sera de 1,5 degré Celsius dès la décennie 2030 par rapport à l'ère préindustrielle, et que les phénomènes météorologiques extrêmes seront plus fréquents ;

ATTENDU qu'il est primordial de sensibiliser la population et plus particulièrement les jeunes au niveau des changements climatiques et des gestes à adopter afin d'atténuer leurs conséquences ;

ATTENDU que la bourse du carbone Scol'ERE existe depuis 2010 et que le programme a permis de sensibiliser des milliers d'étudiants relativement aux changements climatiques de façon ludique et générant des changements d'habitudes, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU que le Conseil régional d'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme reconnu et a mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des jeunes sur des thématiques environnementales ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie participe au programme de la bourse Scol'ERE en finançant quatre classes du primaire sur son territoire ;

Que le conseil municipal autorise madame Andréanne Bergeron, conseillère en environnement à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente de partenariat avec le CREL pour l'animation de ces ateliers dans les écoles au montant de 4 000 \$ (plus taxes) annuellement pour une période de trois ans.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-10**

### **Nomination - Journalier**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics est vacant ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Éric Gosselin à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Éric Gosselin au poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 24 août 2021 ;

Que monsieur Éric Gosselin soit soumis à une période d'essai de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-11**

**Nomination - Horticultrice**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel d'horticultrice au Service des travaux publics est à doter, à la suite de la signature de la nouvelle convention collective ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Karyne Bérard à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Karyne Bérard au poste régulier à temps partiel d'horticultrice au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 24 août 2021 ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-12**

**Nomination - Opérateur d'eau potable et des eaux usées**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel d'opérateur d'eau potable et des eaux usées au Service des travaux publics est à doter, à la suite de la signature de la nouvelle convention collective ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Lucson Alvarez à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Lucson Alvarez au poste régulier à temps partiel d'opérateur d'eau potable et des eaux usées au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 24 août 2021 ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.



**2021-08-13**

**Nomination - Manoeuvre**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de manoeuvre au Service des travaux publics est vacant, à la suite d'une promotion interne ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Mathieu Robert à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Mathieu Robert au poste régulier à temps complet de manoeuvre au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 24 août 2021 ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-14**

**Embauches et nominations - postes réguliers de brigadiers scolaires**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture de deux nouveaux postes réguliers de brigadiers scolaires, dans le cadre d'un redécoupage des territoires de desserte des écoles primaires de Lavaltrie ;

ATTENDU que deux postes réguliers de brigadiers scolaires sont vacants, à la suite de départs à la retraite ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de procéder à l'embauche de mesdames Julie Martel et Sonia Dauphin et de retenir également les candidatures de mesdames Danielle Morin et Jocelyne Massé, occupant la fonction de brigadiers scolaires remplaçants afin de combler ces postes réguliers de brigadiers scolaires ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à l'embauche et à la nomination de mesdames Julie Martel et Sonia Dauphin ainsi qu'à la nomination de mesdames Danielle Morin et Jocelyne Massé aux postes réguliers de brigadiers scolaires ;

Que ces nominations soient effectives à compter du 31 août 2021 ;

Que la rémunération de mesdames Julie Martel et Sonia Dauphin soit celle prévue à la convention collective en vigueur, à l'échelon 1 de la fonction de brigadier, et que celles-ci soient soumises à une période d'essai de 160 heures travaillées ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-15**

**Nomination à la fonction de directrice des ressources humaines**

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir le statut et les responsabilités de la personne qui occupe la fonction de conseillère aux ressources humaines ;

ATTENDU que madame Karine Brousseau occupe actuellement le poste de conseillère aux ressources humaines de Ville de Lavaltrie.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Karine Brousseau à la fonction de directrice des ressources humaines de la Ville de Lavaltrie ;

Que cette nomination soit effective au moment de la signature des contrats de travail du personnel-cadre.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-16**

**Autorisation de signature - contrats de travail du personnel-cadre**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet ainsi que le conseiller municipal, responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Jocelyn Guévremont à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les contrats de travail du personnel-cadre.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

L'assistante-greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2021-08-17**

**Nomination de mandataires auprès de la Société d'assurance automobile du Québec**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou monsieur Antoine Lagimonière, directeur du Service des travaux publics, ou monsieur Frédérick Rousseau, chef des opérations, ou monsieur Stephen Doucet, contremaître, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents en lien avec la *Société d'assurance automobile du Québec* ;

Que la présente résolution soit effective le 24 août 2021, laquelle abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-18**

**Autorisation de signature - entente de partenariat avec Vétoquinol - parc canin**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Pascale Lapointe-Manseau, adjointe à la Direction générale, responsable du développement économique et des relations publiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente de partenariat avec *Vétoquinol N.-A. inc.*, relativement à l'exploitation du parc canin de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-08-19**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 002-24-2021 - perception entretien des barrages**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la perception et à l'entretien des barrages.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2021-08-20**

**Garde Côtière Auxiliaire Canadienne - aide financière**

ATTENDU que la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne est un organisme qui fait des interventions en recherche et sauvetage à Lavaltrie ;

ATTENDU que l'organisme a comme objectif de faire de la sensibilisation dans le but d'encourager l'échange de renseignements et ainsi préconiser la courtoisie et le respect mutuel lors des sorties des plaisanciers sur le fleuve Saint-Laurent ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie octroie une somme de 500 \$ pour le bon fonctionnement des activités pour l'année 2021 à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 970  
*Autres subventions.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2021-08-21**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 6 juillet 2021 au 23 août 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 957 413,78 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 19 août 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, monsieur le maire répond aux questions formulées par écrit et quelques intervenants prennent la parole.

2021-08-22

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, assistante-  
greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire